

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Apedi Alsace

60 rue de la Grossau

67100 STRASBOURG

Apedi Alsace
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Apedi Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Apedi Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les dotations ou produits de tarification perçus ou à percevoir ;
- le suivi des fonds associatifs ;
- le suivi des créances clients ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 6 juin 2023



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Apedi Alsace Bilan propre ACTIF

Libellé	Montant brut 2022	Amort. et prov. 2022	Montant net 2022	Montant net 2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 974,92	245 974,92		
Autres immobilisations incorporelles	316 867,40	281 363,32	35 504,08	25 520,09
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	946 673,84	88 461,49	858 212,35	858 862,15
Constructions	21 479 211,01	13 517 292,75	7 961 918,26	8 180 141,18
Installations techniques, matériels et outillage	4 146 916,17	3 264 251,62	882 664,55	1 116 373,13
Autres immobilisations corporelles	11 382 968,51	8 831 061,01	2 551 907,50	2 424 375,16
Immobilisations corporelles en cours	481 154,32		481 154,32	818 319,76
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	147 657,34		147 657,34	147 657,34
Autres titres immobilisés	367 219,72		367 219,72	366 592,72
Prêts	224 663,00		224 663,00	168 425,43
Autres immobilisations financières	332 366,24		332 366,24	309 495,69
IMMOS AFFECTEES	40 500,00		40 500,00	40 500,00
TOTAL I	40 112 172,47	26 228 405,11	13 883 767,36	14 456 262,65
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	2 107,24		2 107,24	3 625,75
En-cours de production (biens et services)	2 138,40		2 138,40	1 332,44
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	308 541,85		308 541,85	223 137,94
Avances et acomptes versés sur commandes	16 852,50		16 852,50	5 186,43
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 313 596,92	48 812,22	2 264 784,70	3 792 674,39
Autres créances	990 769,80	1 334,92	989 434,88	1 129 762,60
Valeurs mobilières de placement	4 531 746,95	209 898,99	4 321 847,96	4 890 609,32
Disponibilités	16 996 745,01		16 996 745,01	14 212 385,62
Charges constatées d'avance	79 664,34		79 664,34	79 176,22
TOTAL III	25 242 163,01	260 046,13	24 982 116,88	24 337 890,71
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	65 354 335,48	26 488 451,24	38 865 884,24	38 794 153,36
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				



Bilan propre PASSIF

Libellé	Montant net 2022	Montant net 2021
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 793 331,19	4 793 331,19
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs	25 969,40	25 969,40
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	10 446 590,32	10 179 050,87
Réserves de compensation	1 412 096,97	1 432 554,87
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 071 273,42	1 071 273,42
Autres réserves	547 063,72	547 063,72
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	4 155 711,28	4 456 805,50
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-594 914,08	-594 914,08
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-567 591,51	857 592,65
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-303 437,57	-303 912,44
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-404 620,38	-1 478 721,96
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 875 853,26	2 031 962,06
Provisions réglementées :	3 686 898,17	3 589 757,92
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	107 175,53	107 175,53
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	148 120,66	150 007,72
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	3 431 601,98	3 332 574,67
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	26 144 224,19	26 607 813,12
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	2 254 518,38	1 831 560,93
Provisions pour charges	622 362,77	593 982,59
Fonds dédiés	1 621 640,21	710 395,35
TOTAL III	4 498 521,36	3 135 938,87
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 435 509,25	2 272 141,48
Emprunts et dettes financières divers (3)	6 470,48	6 220,48
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 959,35	9 322,85
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 105 022,76	1 055 272,82
Dettes sociales et fiscales	3 933 925,39	4 606 287,16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	118 404,39	166 045,60
Autres dettes (5)	491 181,76	933 599,31
Produits constatés d'avance	122 665,31	1 511,67
TOTAL IV	8 223 138,69	9 050 401,37
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	38 865 884,24	38 794 153,36
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		



COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	344 933,34	388 583,28
Production vendue :		
- prestations de services	2 083 667,31	1 830 859,84
- divers	1 412 438,39	1 398 451,71
Production stockée ou déstockage de production	805,96	-3 248,88
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	26 987 909,35	23 783 203,84
Subventions d'exploitations et participations	1 053 750,13	843 828,32
Reprises sur amortissements et provisions	195 179,36	166 964,86
Transferts de charges	26 113,08	45 768,44
Autres produits	5 123 214,33	5 160 812,28
TOTAL I	37 228 011,25	33 615 223,69
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	10 946,29	10 244,03
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	86 815,93	89 513,03
Reprises sur provisions	11 997,08	
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	109 759,30	99 757,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	80 227,31	110 122,70
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	211 148,85	234 920,25
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	1 887,06	1 887,06
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	1 102,68	
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	198 701,14	66 202,73
Transferts de charges		
TOTAL III	493 067,04	413 132,74
TOTAL DES PRODUITS	37 830 837,59	34 128 113,49
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	404 620,38	1 478 721,96
TOTAL GENERAL (I + II + III)	38 235 457,97	35 606 835,45



COMPTE DE RESULTAT CHARGES

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	42 574,41	46 050,63
Variation de stock	-72 050,92	-109 326,51
Achats de matières premières et fournitures	370 875,24	142 067,50
Variation de stock	-13 352,99	934,28
Achats d'autres approvisionnements	1 207 031,28	1 170 446,17
Variation de stock	1 518,51	-1 120,41
Achats non stockés de matières et fournitures	1 524 100,62	1 452 984,65
Services extérieurs et autres	6 344 206,86	6 375 240,89
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 448 538,15	1 335 755,55
- autres	191 326,04	148 524,68
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	17 351 974,28	16 321 742,90
- charges sociales	5 856 562,66	5 587 585,29
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	1 719 639,67	1 722 133,73
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	878,45	790,58
- pour risques et charges d'exploitation	646 170,30	547 255,79
Autres charges	76 292,75	85 748,16
TOTAL I	36 696 285,31	34 826 813,88
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	209 898,99	11 997,08
Intérêts et charges assimilées	52 189,17	55 434,96
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	20 101,91	
TOTAL II	282 190,07	67 432,04
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	44 165,91	87 312,85
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	2 740,69	30 942,38
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	100 129,99	114 588,02
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 109 946,00	479 746,28
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	1 256 982,59	712 589,53
TOTAL DES CHARGES	38 235 457,97	35 606 835,45
RESULTAT CREDITEUR = Excédent		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	38 235 457,97	35 606 835,45



ANNEXE COMPTABLE

CONTENU	NON APPLICABLE	NON SIGNIFICATIF
1. FAITS MARQUANTS		X
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1 Principes généraux		
2.2 Notes spécifiques		
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN		
3.1 Etat des immobilisations		
3.2 Dépréciation des actifs		
3.3 Etat des amortissements		
3.4 Frais d'établissements		
3.5 Fonds commercial commerciaux	X	
3.6 Etat des provisions		
3.7 Charges et produits constatés d'avance		
3.8 Charges à répartir	X	
3.9 Fonds associatifs		
3.10 Fonds dédiés		X
3.11 Echéances des dettes	X	X
3.12 Produits à recevoir		
3.13 Charges à payer		
3.14 Créances et dettes représentées par des effets		
3.15 Entreprises liées		X
3.16 Subventions d'investissement		X
	X	
4. COMPLEMENTS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	X	
4.1 Ventilation du chiffre d'affaire *		
4.2 Ventilation des transferts de charges		
4.3 Impôts sur les sociétés *		
	X	
5. AUTRES INFORMATIONS		
5.1 Engagements financiers		
5.2 Autres engagements hors bilan		
5.3 Ventilation effectif moyen * (et au 31.12)		
5.4 Ventilation des résultats par établissement		
5.5 Honoraires CAC		
5.6 Autres		
6.		

* uniquement pour personnes morales présentant 2 critères sur 3 : bilans > 2 M€, CA > 4 M€, sal > 50.

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :



TOTAL BILAN : 38 865 884.24 €

RESULTAT : -404 620.38 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2022.

Objet social, nature et périmètre des activités, moyens mis en œuvre

L'Apedi Alsace a été constituée au 1er janvier 2021 suite à la fusion-absorption par l'Aapei de Strasbourg de l'AAPEI de Saverne et de l'Association Travail & Espérance.

L'Apedi Alsace est une Association à but non lucratif dont la mission a été reconnue d'utilité publique en mai 2015.

L'Association adhère à l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (Unapei) et à ses différents échelons territoriaux.

Sa zone d'action s'étend dans le département du Bas-Rhin, principalement sur le territoire de l'Eurométropole et la région de Saverne. Elle peut, exceptionnellement, s'étendre au-delà du secteur préalablement défini, voire à d'autres départements. Elle agit conjointement avec les associations, les fondations et les établissements du même secteur d'activité.

Son Siège Social est établi au 60 rue de la Grossau - 67100 STRASBOURG.

Partie intégrante du mouvement parental, l'Apedi Alsace a pour buts de :

1. poursuivre au sein de l'Unapei, la défense, tout au long de leur vie, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes) et de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur inclusion sociale et/ou professionnelle,
2. apporter à ces familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel l'appui moral et matériel indispensable, développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative,
3. favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, proposer un accompagnement à la parentalité, assurer la pleine participation des familles et des personnes en situation de handicap intellectuel,
4. rechercher activement et expérimenter toute innovation, de toute nature, notamment technique et organisationnelle, permettant l'accomplissement de chacun des Projets de Vie des personnes en situation de handicap intellectuel,
5. venir en aide aux familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel en :
 - leur communiquant toutes informations utiles et en leur prodiguant des conseils,
 - promouvant et en mettant en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes),



6. défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap intellectuel auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de tutelles, etc...
7. et, de manière générale, initier, concevoir, organiser et/ou mettre en œuvre toute activité sociale, médico-sociale, sanitaire, économique, de formation ou autre, susceptible, directement ou indirectement, de contribuer à l'amélioration de la situation individuelle ou collective des personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles.

Les valeurs de l'Apedi Alsace s'inscrivent dans celles du mouvement parental Unapei. Elles reposent sur le socle que constitue la famille au sens le plus large. Celle-ci a son rôle primordial dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion dans la société de la personne handicapée mentale.

L'Apedi Alsace gère à fin 2022, 26 établissements, services et dispositifs, emploie 500 salariés qui accompagnent 1300 enfants, adolescents et adultes déficients intellectuels, autistes ou polyhandicapés.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Faits marquants

- Le premier fait marquant de l'exercice 2022 est la mise en place de la dotation globalisée à la demande de la CEA
- La crise sanitaire qui a continué à perturber le fonctionnement des établissements et services et, de ce fait, l'accompagnement des personnes accueillies. Un absentéisme conséquent a pu être constaté, tant au niveau des usagers que du personnel salarié.
- La mise en place des revalorisations salariales Ségur et Laforcade qui ont augmenté le poids de la masse salariale dans les budgets d'environ 1 M d'euros.
- Une année marquée par la crise inflationniste qui a un impact significatif sur les résultats de certains de nos établissements. Les lignes d'électricité, de gaz, de carburant et de repas ont fortement augmenté. A noter qu'à ce jour seule l'ARS a compensé en partie cette inflation en appliquant un taux de reconduction complémentaire de 1.89% pour tenir compte de l'inflation et de la revalorisation de la valeur du point.
- Deux extensions de places sur les SESSAD à partir du mois de juin 2022 :
 - § 8 places sur le Sessad du Tremlin
 - § 4 sur le Sessad du Rosier Blanc.
- A la date de la clôture, 2 litiges sociaux sont en cours. Le montant total provisionné est de 117 929 €.
- La Commission finance s'est réunie les 28 février, 30 mai et 19 septembre 2022.
Les CGI (contrôles de gestion interne), consistant à des vérifications aléatoires des dépenses réalisées, se sont déroulés avant l'Assemblée Générale en mai et juin 2023 sur l'Esat de Mundolsheim, le Fam Eolys et le Tremplin.

- CPOM TREMLIN-SIFAS n'a toujours pas de compensation complète et pérenne de la subvention



transport versée précédemment par le CD67. Un crédit non reconductible a été obtenu au titre des années 2021 et 2022 à hauteur de 300 000 €.

- Le résultat 2022 est déficitaire. Cette situation négative est à mettre en lien avec :
 - o Un abondement CPF à hauteur de 60k €
 - o des provisions de départ en retraite à hauteur de 104k€.
 - o Une provision pour litige commercial à hauteur de 440k €
 - o Des moins-values latentes sur les placements financiers à hauteur de 210 k €

Le CA du mardi 28 avril 2022 s'est prononcé favorablement :

- Ø sur l'affectation des résultats excédentaires, prioritairement à l'investissement ou en compensation des charges d'amortissements.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 Notes spécifiques à certains postes

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.



La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

Information par poste significatif, soit :

- ü Éléments constitutifs : frais d'établissement de 245 974,92 €
frais & études de 1 674,40 €
Concessions & droits assimilés de 308 193,00 €
Fonds commercial de 7 000 €

- ü Méthodes amortissements : linéaires.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire, soit:

Constructions	de	1	à	62	Ans
Installations techniques, matériel et outillage	de	1	à	15	Ans
Installations générales	de	1	à	20	Ans
Matériel de transport	de	3	à	7	Ans
Matériel de bureau et informatique	de	1	A	10	Ans
Mobilier	de	1	A	20	Ans

Les immobilisations acquises avec clause de réserve de propriété sont les suivantes : ESAT, avec réserve hypothécaire de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.2.3 Titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

L'Apedi Alsace détient depuis 2014 une part de 1 000 € du capital social du groupement de coopération Gia4.

2.2.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

§ L'action logement est un prêt porté à l'actif du bilan, valorisé au 31/12/2022 à 210 050 €

§ Information par poste significatif : 39 896.37 € de dépôts et cautions.

2.2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est défini comme suit :

- § prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, diminués des remises, des rabais et escomptes de règlement),
- § + coûts directement attribuables (frais de transport, frais de manutention, ...),
- § + charges de stockage, le cas échéant.

Le coût de production comprend :

- § les coûts directement liés aux unités produites (main d'œuvre directe),
- § les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour les biens fongibles, l'évaluation se fait par application du coût moyen pondéré ou selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Nous n'avons pas de stock avec clause de réserve de propriété.

2.2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

2.2.7 Fonds associatifs

Certains fonds associatifs ne sont pas mis définitivement à disposition.

Ils sont appelés FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (apports, libéralités ou subventions sous réserve d'une clause formelle de reprise).



2.2.8 Subventions d'investissement

Il s'agit de subventions affectées à des investissements dont la charge de renouvellement n'incombe pas à l'Association.

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés avec lesdites subventions.

2.2.9 Résultats

Les résultats, tant ceux de l'exercice que ceux antérieurs non encore affectés et figurant en report à nouveau, relèvent de deux catégories, soit :

- § les résultats définitivement acquis ;
- § les résultats pouvant être repris par un tiers financeur.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.9.

2.2.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

§ complément de rémunération des travailleurs handicapés :	511 032.45 €
§ Indemnités de départ en retraite :	1 313 754.64 €
§ litiges prud'homaux :	117 929.57 €
§ hausse des loyers de l'IME Le Tremplin :	111 330.32€
§ litige commercial :	440 834.09€
§ abondements CPF :	382 000.00€

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.6.

2.2.11 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une charge ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (cpte 689).

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un produit REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.10



2.2.12 Dettes

Le tableau des emprunts est produit en annexe.

Les autres dettes sont également présentées en annexe, en fonction de leur nature (sociales, fiscales ou autres) et de leur ancienneté.

2.2.13 Passifs éventuels

L'ensemble des passifs de l'Apedi Alsace figure au bilan au 31/12/2022.

Aucun risque connu à ce jour n'a été omis dans les annexes produites à l'appui des comptes clos au 31/12/2022.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

- 3.1 Etat des immobilisations
- 3.3 Etat des amortissements
- 3.6 Etat des provisions
- 3.7 Charges et produits constatés d'avance
- 3.9 Capital social / Fonds associatifs
- 3.10 Fonds dédiés
- 3.11 Echéances des créances et dettes
- 3.12 Produits à recevoir
- 3.13 Charges à payer
- 3.14 Subvention d'investissement

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires de l'ensemble des Esat et de l'EA Optimal ST s'élève à 3 451 206.80 € hors prestations internes.

Le CA se décompose en plusieurs secteurs d'activité :

- § conditionnement : 440 501.42 €.
- § restauration : 559 117.22€
- § prestations extérieures : 401 132.15€
- § ventes de produits finis : 1 504 839.82€
- § Blanchisserie : 197 516.01€
- § Ventes de Mises : 326 970.51€
- § Divers : 21 129.67€



4.2 Ventilation des transferts de charges

Les transferts de charges représentent un montant total 26 113.08€ composés des remboursements d'assurances et des participations aux repas et activités des résidents.

4.3 Impôts sur les sociétés

L'impôt supporté en 2022, de 10 048.99 € est relatif à des produits financiers taxables, pour certains à 24 % et pour d'autres aux taux minorés de 15% ou 10%.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements financiers

Engagements reçus et donnés :

- Ø L'Association bénéficie de la caution de la CEA en garantie de 4 prêts CDC ESAT SOC Schiltigheim et du Crédit COOP pour la partie ESAT COM Schiltigheim, CDC ESAT COM aux 3 Relais, Crédit Mutuel IME le Rosier Blanc à hauteur d'un capital restant dû.
- Ø L'Association bénéficie également de la caution de la Ville de Saverne sur 2 prêts contractés auprès de la CDC par l'ESAT aux 3 Relais à hauteur du capital restant dû.
- Ø L'Apedi Alsace est titulaire de 14 cartes de paiement :
 - o 4 sur le compte Crédit coopératif, : une à l'utilisation exclusive du Président, une pour les achats en ligne du Siège social, une au nom du Directeur général et la dernière au nom de la Directrice du Camp.
 - o 7 sur le compte Crédit Mutuel, pour les Directeurs d'établissements
 - o 3 sur les comptes Caisse d'Epargne au nom de certains directeurs d'établissements et services.
- Ø dans le cadre du contrat Unapei et Editions Ivoire du 19 décembre 1991, l'Apedi Alsace mouvemente depuis le 24 juillet 2001 un compte au nom des Editions Ivoire / Apedi Alsace, (avec procurations à 2 administrateurs).

5.2 Autres engagements hors bilan

ü HYPOTHEQUES

Les bâtiments de l'ESAT de Schiltigheim dont l'Apedi Alsace détient la propriété font l'objet d'une pré notation hypothécaire au bénéfice des prêteurs.



5.3 Honoraires du CAC

L'annexe des comptes sociaux doit mentionner le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes (c. com. art. L. 822-11-II).

Au 31.12.2022, le montant inscrit en compte 622 s'élève à 62 880 €.

5.4 Autres informations

Méthode d'évaluation des engagements retraite

Les engagements de retraite chiffrés sous la référence 5.1 sont évalués selon les modalités suivantes :

- Détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective,
- Intégration des charges sociales et fiscales correspondantes,
- Méthodologie :
 - o pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ supposé à la retraite, 62 ans ;

En cas d'économies constatées sur le groupe 2 des comptes administratifs, conformément à la réglementation en vigueur, des provisions IDR ont été comptabilisées au passif du bilan.

§ Le montant provisionné au bilan s'élève à 1 313 754.64 €, l'engagement réel calculé étant de 2 364 838 €.

Volontariat associatif (associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €).

En applicatif de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles à savoir :

- le Président
- le Président-adjoint
- le Trésorier

n'ont pas perçu de rémunérations au titre de l'année 2022.

Contributions volontaires en nature

Le temps offert par les bénévoles n'étant pas suivi numériquement, le chiffrage des contributions n'est pas valorisé.



3.1 Etat des immobilisations

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2022	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Valeur Brute Fin d'Exercice 2022
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 974,92			245 974,92
Frais de recherche et de développement	1 674,40			1 674,40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	284 793,03	23 399,97		308 193,00
Droit au bail				
Fonds commercial	7 000,00			7 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles (I) :	539 442,35	23 399,97		562 842,32
Immobilisations corporelles :				
Terrains	854 432,12			854 432,12
Agencements et aménagements de terrains	92 241,72			92 241,72
Constructions	20 874 124,17	229 687,99		21 103 812,16
Constructions sur sol d'autrui	30 769,96	344 628,89		375 398,85
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 124 065,80	36 830,38	13 980,01	4 146 916,17
Autres immobilisations corporelles :	10 249 893,58	729 919,65	132 773,37	10 847 039,86
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 366 647,88	365 907,74	1 652,87	4 730 902,75
Matériel de transport	2 031 650,31	87 431,33	41 703,71	2 077 377,93
Matériel de bureau et matériel informatique	1 290 143,61	141 706,18	88 711,69	1 343 138,10
Mobilier	2 561 451,78	134 874,40	705,10	2 695 621,08
Cheptel				
Emballages récupérables				
Comptes ""Immobilisations corporelles"" non prévus dans le plan comptable	498 048,89	41 013,73	3 133,97	535 928,65
Total Immobilisations corporelles (II) :	36 723 576,24	1 382 080,64	149 887,35	37 955 769,53
Immobilisations mises en concession (III) :	40 500,00			40 500,00
Immobilisations en cours :				
Immobilisations corporelles en cours	818 319,76	351 567,55	710 207,48	459 679,83
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles		25 797,49	4 323,00	21 474,49
Total Immobilisations en cours (IV) :	818 319,76	377 365,04	714 530,48	481 154,32
Entreprises liées - Parts et créances (V) :	1 000,00			1 000,00
Participations et créances rattachées à des participations :				
Titres de participation	4 879,75			4 879,75
Autres formes de participation	141 777,59			141 777,59
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés				
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :	146 657,34			146 657,34
Autres immobilisations financières :				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activ. de portef. (droit de propriété)	366 592,72	627,00		367 219,72
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts	168 425,43	56 237,57		224 663,00
Dépôts et cautionnements versés	309 495,69	23 620,55	750,00	332 366,24
Autres créances immobilisées				
Actions propres ou parts propres				
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés				
Total Autres immobilisations financières (VII) :	844 513,84	80 485,12	750,00	924 248,96
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	39 114 009,53	1 863 330,77	865 167,83	40 112 172,47



3.3 Etat des amortissements

Libellé	Amortissements Début d'Exercice 2022	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Amortissements Fin d'Exercice 2022
Amortissements des Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 974,92			245 974,92
Frais de recherche et de développement	1 674,40			1 674,40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits Fonds commercial	266 272,94	13 415,98		279 688,92
Autres immobilisations incorporelles				
Total Amortissements Immobilisations incorporelles (I) :	513 922,26	13 415,98		527 338,24
Amortissements des Immobilisations corporelles :				
Terrains de gisement	87 811,69	649,80		88 461,49
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	12 694 330,21	787 416,76		13 481 746,97
Constructions sur sol d'autrui	30 422,74	5 123,04		35 545,78
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 007 692,67	270 538,96	13 980,01	3 264 251,62
Autres immobilisations corporelles :	7 892 857,61	614 792,03	135 001,43	8 372 648,21
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 142 509,34	228 650,92	6 220,22	3 364 940,04
Matériel de transport	1 472 796,05	185 486,56	40 601,03	1 617 681,58
Matériel de bureau et matériel informatique	1 100 176,59	92 354,24	88 180,18	1 104 350,65
Mobilier	2 177 375,63	108 300,31		2 285 675,94
Cheptel				
Emballages récupérables				
Comptes ""Immobilisations corporelles"" non prévus dans le plan comptable	430 709,70	27 703,10		458 412,80
Total Amortissements Immobilisations corporelles (II) :	24 143 824,62	1 706 223,69	148 981,44	25 701 066,87
Amortissements Immobilisations mises en concession (III) :				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	24 657 746,88	1 719 639,67	148 981,44	26 228 405,11



3.6 Etat des provisions

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2021	Dotations de l'Exercice 2022	Reprises de l'Exercice 2022	Montants 2022
Réserves de Compensation				
106856 - Des Déficit d'Exploitation				
106857 - Des Charges d'Amortissement				
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	107 175,53			107 175,53
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	150 007,72		1 887,06	148 120,66
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	3 332 574,67	100 129,99	1 102,68	3 431 601,98
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
14861 - dont réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Immobilisé	866 622,44	2 467,77	1 102,68	867 987,53
14862 - dont réserves des Plues-Values Nettes d'Actif Circulant	2 465 952,23	97 662,22	0,00	2 563 614,45
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	622 354,32	500 834,09	182 424,67	940 763,74
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	1 209 206,61	116 956,03	12 408,00	1 313 754,64
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges	593 982,59	28 380,18		622 362,77
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	49 615,38	878,45	346,69	50 147,14
59 - Dépréciation des Comptes Financiers	11 997,08	209 898,99	11 997,08	209 898,99
Fonds Dédiés				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations	239 383,92		40 000,00	199 383,92
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	15 819,26	1 065 221,00	14 567,81	1 066 472,45
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	395 331,51	44 395,00	141 952,52	297 773,99
195 - Sur Dons Manuels Affectés	59 860,66	330,00	2 180,81	58 009,85
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public				
TOTAL GENERAL	6 787 309,25	2 067 023,73	408 867,32	8 445 465,66



3. 7 Charges constatées d'avances

Total	79 664
assurance	15 574
<i>Maintenance</i>	9 587
<i>Entretien</i>	0
<i>documentation</i>	589
<i>informatique</i>	47 254
<i>sorties éducatives</i>	0
<i>divers</i>	6 660

3. 9 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	4 793 331	-	-	-	4 793 331
Fonds propres avec droit de reprise	25 969	-			25 969
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	13 229 943	245 339	28 119	26 376	13 477 024
Report à nouveau	4 415 572	- 1 724 061	29 458	31 201	2 689 768
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 478 722	1 478 722	925 036	1 329 657	- 404 620
Situation nette	20 986 093	0	982 613	1 387 234	20 581 473
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	2 031 962		128 591	284 700	1 875 853
Provisions réglementées	3 589 758		100 130	2 990	3 686 898
TOTAL	26 607 813	0	1 211 334	1 674 923	26 144 224



3. 10 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés*
Dons et legs							
Don Prosperit Appart 3 pièces	239 383,92		40 000,00			199 383,92	199 383,92
TOTAL	239 383,92	0,00	40 000,00	0,00	0,00	199 383,92	199 383,92
Concours publics							
Fonds dédiés CNR investissement		1 037 821,00			27 400		1 037 821,00
GOS IME le Rosier Blanc	15 819,26		14 567,81			1 251,45	1 251,45
TOTAL	15 819,26	1 037 821,00	14 567,81	0,00	27 400,00	1 251,45	1 039 072,45
Subvention d'exploitation (1)							
Gratification stagiaires	1 308,44	16 395,00	13 140,42			4 563,02	4 563,02
Subvention CEA EMPEH	30 000,00		30 000,00			0,00	0,00
Crédit évaluation	12 120,29					12 120,29	12 120,29
PCO	29 448,72					29 448,72	29 448,72
Subvention masques	2 331,40					2 331,40	2 331,40
Subvention distributeur de gel	0,00	9 000,00				9 000,00	9 000,00
Subvention Falc	2 000,00					2 000,00	2 000,00
Fonds dédiés RTT	50 919,59					50 919,59	50 919,59
Fonds dédiés Salariés	42 405,49					42 405,49	42 405,49
Fonds dédiés Formation	33 970,32		6 445,19			27 525,13	27 525,13
Fonds dédiés intérêts self	18 000,00					18 000,00	18 000,00
Fonds dédiés Laforcade	43 283,85		43 283,85			0,00	0,00
Fonds dédiés test	6 585,00		1 213,00			5 372,00	5 372,00
Fonds dédiés renforcement effectif CAMSP	46 749,00					46 749,00	46 749,00
Fonds dédiés remplacement	45 951,00	17 000,00	45 951,00			17 000,00	17 000,00
Fonds dédiés CNR investissement	27 400,00				-27 400,00	54 800,00	0,00
Fonds dédiés chien d accompagnement	2 193,97		1 254,62			939,35	939,35
Subvention Studio Prise de vue Rosier Blanc	664,44		664,44			0,00	0,00
Situation critique IME TREMPLIN		29 400,00				29 400,00	29 400,00
TOTAL	395 331,51	71 795,00	141 952,52	0,00	-27 400,00	352 573,99	297 773,99
Ressources liées à la générosité du public							
IME le Rosier Blanc	23 663,41	250,00	270,21				23 643,20
ESAT aux 3 Relais	4 557,58						4 557,58
FHTH Rennweg	1 248,29						1 248,29
IME le Rosier Blanc don spécifique	15 254,83						15 254,83
FAS la Licorne	8 973,27	80,00	485,00				8 568,27
PATIO CAMSP	6 163,28		1 425,60				4 737,68
TOTAL	59 860,66	330,00	2 180,81	0,00	0,00	0,00	58 009,85
TOTAL GLOBAL	710 395,35	1 109 946,00	198 701,14	0,00	0,00	553 209,36	1 594 240,21



3.11 Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Dossier : CAPEDI - CONSO APEDI - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Montant brut 2022	DEGRE D EXIGIBILITE	
CREANCES (a)		1 an au plus	à plus d' 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)	147 657		147 657
Prêts (274)	224 663		224 663
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	699 586		699 586
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	2 313 597	2 313 597	
Autres créances clients (4096,4097, etc)	16 853	16 853	
Personnel et comptes rattachés (421.)	2 343	2 343	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	51 000	51 000	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	489 032	489 032	
Autres	446 430	446 430	
Charges constatées d'avance (486)	79 664	79 664	
TOTAL CREANCES	4 470 825	3 398 919	1 071 906

DETTE (b)	Montant brut 2022	DEGRE D EXIGIBILITE		
Emprunts obligataires convertibles (161)		1 an au plus	à plus d' 1 an	à plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	2 435 509	363 684	1 291 162	780 663
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	6 470		6 470	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	1 105 023	1 105 023		
Personnel et comptes rattachés (421.)	861 705	861 705		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 458 602	1 458 602		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	1 613 618	1 613 618		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	118 404	118 404		
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	501 141	501 141		
Produits constatés d'avance (487)	122 665	122 665		
TOTAL DETTES	8 223 139	6 144 843	1 297 633	780 663

3.12 Produits à recevoir

NATURE	montant en fin d'exercice
remb usagers	630 998,21 €
Creances personnel et social	50 394,37 €
subvention	484 822,12 €
autres	157 237,84 €
TOTAL	1 323 452,54 €

3.13 Charges à payer

NATURE	montant en fin d'exercice
emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit : intérêts courus	6 772,65 €
Fournisseurs factures non parvenues	128 579,39 €
Dettes fiscales et sociales (y compris CP)	1 247 284,28 €
Autres charges à payer	63 019,78 €
TOTAL	1 445 656,10 €



3.14 Subvention d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	APEDI ALSACE	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	3 188 132,61	53 073,38	75 517,42	3 165 688,57
Affectées à des biens renouvelables				-
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	- 1 156 170,55	75 517,42	209 182,18	- 1 289 835,31
Affectées à des biens renouvelables				-
TOTAL	2 031 962,06	128 590,80	284 699,60	1 875 853,26



5.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES

	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et caution	
Engagements en matière de retraite	2 364 838
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	2 364 838

ENGAGEMENTS RECUS

	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et caution	1 107 692
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	1 107 692

5.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	ETP	HOMMES	FEMMES		SALARIES	HOMMES	FEMMES
Cadres	19,00	9,00	10,00		19,00	10,00	9,00
Chefs de services	23,00	9,00	14,00		23,00	14,00	9,00
administratifs	30,60	3	27,60		34,00	3	31,00
socio-éducatif	274,33	75,15	199,18		296,00	81,00	215,00
para-médical	26,13	1,16	24,97		40,00	4,00	36,00
médical	18,46	1,74	16,72		30,00	5,00	25,00
autres	58,08	22,68	35,40		67,00	25,00	42,00
Total	449,60	121,73	327,87		509	142	367



Effectif par service au 31/12/22

	APEDI ALSACE	APEDI ALSACE
ETABLISSEMENTS	31/12/2021	31/12/2022
SIEGE	3,00	3,00
SAF	14,00	16,00
SIEGE	17,00	19,00
<i>Dont stagiaires</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
MULTIACCUEIL	16,86	11,96
CRPEH		11,00
SESSAD	14,57	15,77
SIFAS	24,30	22,33
CAMSP	20,29	20,24
TREMPIN	44,91	38,07
IME ROSIER BLANC	26,57	24,51
SESSAD SAVERNE	3,00	3,00
SECTEUR ENFANCE	150,50	146,88
<i>Dont stagiaires</i>	<i>3,25</i>	<i>3,00</i>
SAJH-SAVS	56,25	55,82
FAS LA LICORNE	18,61	19,41
RENNWEG	11,00	11,00
SAVS SAVERNE	2,00	2,00
FHTE	13,93	15,93
FPS	8,86	8,36
SATE	3,00	3,00
FHPH-SAS-FAS	39,11	36,74
FAM EOLYS	29,01	33,52
SECTEUR ADULTES	181,77	185,78
<i>Dont stagiaires</i>	<i>4,00</i>	<i>4,00</i>
EA OPTIMAL ST	14,95	13,31
ESAT SOC	34,30	32,70
ESAT 3 RELAIS SOC	17,19	19,62
ESAT MUNDO SOC	22,85	25,05
SECTEUR TRAVAIL	89,29	90,68
<i>Dont stagiaires</i>	<i>0,00</i>	<i>1,00</i>
TOTAL Stagiaires	7,25	8,00
TOTAL APEDI	431,31	434,34

5 . 4 RESULTATS COMPTABLES PAR ETABLISSEMENTS 2022

	RESULTAT COMPTABLE	RESULTAT SS CONTRÔLE	RESULTAT APEDI
SIEGE ASSOCIATIF	-130 913,69		-130 913,69
GESTION LOCATIVE	3 120,96		3 120,96
ESAT COM	240 801,55		240 801,55
ESAT COM MUNDO	-452 029,46		-452 029,46
ESAT 3 RELAIS COM	-19 694,13		-19 694,13
EA OPTIMAL	-39 378,02		-39 378,02
MULTIACCUEIL	-2 766,51		-2 766,51
EMPEH/CRPEH	27 791,50		27 791,50
SIFAS	44 855,45	44 855,45	
CAMSP	-3 723,02	-3 723,02	
SIEGE SOCIAL	1 487,03	1 487,03	
TREMLIN	75 249,98	75 249,98	
ESAT SOCIAL	-17 571,68	-17 571,68	
SAVS	1 684,81	1 684,81	
SAJH	259 313,50	259 313,50	
ESAT 3 RELAIS SOCIAL	42 815,18	42 815,18	
FAS LA LICORNE	-130 050,74	-130 050,74	
FHTH	22 629,58	22 629,58	
SAVS SAVERNE	1 595,43	1 595,43	
IME ROSIER BLANC	-20 289,27	-20 289,27	
SESSAD SAVERNE	12 168,72	12 168,72	
FHTE	-16 931,49	-16 931,49	
FPS	-48 634,26	-48 634,26	
SATE	-255 671,77	-255 671,77	
FHPH	191 522,71	191 522,71	
ESAT SOC MUNDO	-10 784,59	-10 784,59	
FAM EOLYS HEBERGEMENT	-153 245,52	-153 245,52	
FAM EOLYS SOIN	-27 972,63	-27 972,63	
TOTAL	-404 620,38	-31 552,58	-373 067,80



Apedi Alsace
Consolidé 2022